

OBJECTIF POURSUIVI PAR LA PERSONNE IMMIGRANTE

SAVIEZ-VOUS QUE...

	Obtenir un avis indicatif sur le niveau d'études comparable au Québec	Exercer une profession ou un métier réglementés	Obtenir un diplôme québécois ou un certificat d'équivalence en faisant reconnaître ses acquis et ses compétences
Responsables	Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion	Organismes de réglementation <ul style="list-style-type: none"> • Ordres professionnels • Emploi-Québec • Commission de la construction du Québec • Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (pour la profession enseignante) • Autorité des marchés financiers • Etc. 	Établissements d'enseignement reconnus par le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport Services de reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) <ul style="list-style-type: none"> • Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (niveau secondaire et collégial technique) • Universités (niveau universitaire)
Processus	Comparaison générale des diplômes (niveau et domaine de formation) d'un pays par rapport à ceux du Québec	Évaluation et sanction des connaissances et compétences acquises grâce à la formation ou l'expérience	Évaluation et sanction des acquis et des compétences obtenus grâce à la formation ou à l'expérience
Résultat	Évaluation comparative des études effectuées hors du Québec	Permis, autorisation d'exercice ou certificat de qualification professionnelle (métier réglementé)	Certificat d'équivalence Diplôme québécois Admission à un programme d'études du Québec
Liens utiles	L'évaluation comparative : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/evaluation-comparative	Les professions et métiers réglementés : www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/travailler-quebec/professions-metiers La reconnaissance des qualifications professionnelles : www.emploi-quebec.gouv.qc.ca/citoyens/developper-et-faire-reconnaitre-vos-competences/reconnaissance-des-qualifications	La reconnaissance des acquis et des compétences en formation professionnelle : www.reconnaissancedesacquis.ca Le Service d'accueil, de référence, de conseil et d'accompagnement (SARCA) : www.carrefourfga.ca/sarca

... grâce à leur connaissance des compétences nécessaires à l'exercice d'une profession ou d'un métier dans leur secteur d'activité, de nombreux employeurs sont en mesure de juger de la pertinence des études des personnes immigrantes qu'ils souhaitent embaucher, et ce, sans avoir recours à l'évaluation comparative des études ?

... on estime à près de 25 % la proportion des personnes immigrantes actives admises au Québec qui souhaitent exercer une profession ou un métier réglementés ?

... les conditions d'exercice d'une profession régie par un ordre professionnel et les démarches à entreprendre pour obtenir un permis d'exercice sont diffusées dans les sites des ordres professionnels ?

... les centres d'éducation des adultes des commissions scolaires du Québec offrent des services de francisation et des tests d'équivalence de scolarité de niveau 5^e secondaire ?

... le nouveau guichet unique intersectoriel, Qualification Montréal, regroupe l'ensemble des services de référence en reconnaissance des acquis et des compétences (RAC) accessibles sur l'ensemble du territoire de l'île de Montréal ? **qualificationmontreal.com**